



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 septembre 2021  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2021-09-28\_2450

**Modification du tableau des effectifs de  
l'Établissement Public Territorial  
Grand-Orly Seine Bièvre**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 18h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 22 septembre 2021.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		A
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		A
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Labrousse	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	M. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda	A
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		A
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	A
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Absente		
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		A
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	Mme Dupart	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Absent		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. Gaudin	A
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	M. Grousseau	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	Mme Nowak	A
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Tordjman	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	A
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	Mme Amkimel	A
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		A
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		A
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		A
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Absente		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		A
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Maitre	A
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Absent		
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	M. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	Mme C. Lefebvre	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P

2450

1/8

Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Troubat	A
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. Bell-Loch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Segura	A
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		A
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		A
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Gonzales	A
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Présent		P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente <sup>(1)</sup>		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. Lipietz	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		A
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		A
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représenté	Mme Ostermeyer	A
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme Gaulier	A
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme Dorra	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. Aggoune	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		A
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Defremont	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		A
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		A
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Dufour	A
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	Mme Sourd	A
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		A
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		A
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Absent		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		A
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	M. Afflatet	A
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Vermillet	A
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Beucher	A

(1) Jusqu'à la délibération n°2021-09-28\_2469

### Secrétaire de Séance : Madame Aurélie Troubat

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2448 à 2469	55	38	93
2470 à 2485	54	38	92

## Exposé des motifs

### 1- Transformation de postes

Pour contribuer au bon fonctionnement de différents pôles de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, il convient de procéder aux transformations suivantes pour mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements du personnel et des recrutements réalisés :

Grades	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Professeur d'enseignement artistique classe normale	TC	5	suppression
Professeur d'enseignement artistique hors classe	TC	1	suppression
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1 <sup>ère</sup> catégorie	TC	1	suppression
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1	suppression
Ingénieur	TC	1	suppression
Assistant socio-éducatif	TC	1	suppression
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	8	création
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1	création
Adjoint administratif	TC	1	création

### 2- Autorisation de recrutement d'agent contractuel sur un emploi permanent de catégorie A

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
- Détention des niveaux de diplômes requis
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

#### 2-1 Chef.fe de projet du contrat de ville du Val de Bièvre (H/F)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux

#### Activités relatives au poste

- Animer le projet urbain de cohésion sociale du Val de Bièvre en lien avec le projet de territoire de l'EPT
- Développer les projets répondant aux problématiques identifiées sur le contrat de ville du Val de Bièvre
- Animer et développer les réseaux et partenariats :
  - Coordination des « référents politique de la ville » communaux
  - Contribuer aux dispositifs et parcours linguistiques
  - Coordinations ponctuelles en fonction des enjeux
  - Participation à des réseaux professionnels
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre des projets sociaux des projets de renouvellement urbain
- Suivre les actions « politique de la ville » spécifiques au contrat de ville

- Piloter et coordonner le contrat de ville du Val de Bièvre
  - Soutenir les porteurs de projet intercommunaux
  - Coordonner les dispositifs de la politique de la ville inscrits dans le contrat de ville
  - Préparer les comités techniques et politiques du contrat de ville
  - Animer les comités techniques du contrat de ville
  - Piloter techniquement avec l'ETAT la programmation annuelle du contrat de ville
  - Mobiliser les partenaires associés (institutions, éducation, bailleurs, département, région...)
  - Associer les conseils citoyens aux instances et à la mise en œuvre du Contrat de ville
  - Mobiliser les services de l'EPT
- Participer et contribuer aux missions transversales à l'échelle de l'EPT : observation, évaluation, mobilisation, innovation sociale et territoriale, participation des habitants et lien social, réseau linguistique territorial...
- Piloter le groupe mission « mobilisation du droit commun »
  - Apporter une expertise et contribuer à la veille et à l'évaluation sectorielle et territoriale :
    - impulser et piloter des dispositifs de veille
    - rechercher des informations stratégiques ciblées
    - identifier et analyser les tendances et facteurs d'évolution en matière de Politique de la Ville
    - capitaliser et communiquer sur les projets engagés et accompagnés par la collectivité

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

## **2-2 Psychologue – Maison de justice et de droit d'Athis-Mons**

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des psychologues

### **Activités relatives au poste**

- Prise en charge en psychotraumatologie auprès d'usagers majeurs victimes de violences (notamment violences intrafamiliales), ainsi qu'auprès d'usagers victimes de harcèlement au travail ou souffrant d'épuisement professionnel
- Prise en charge psychothérapeutique auprès des usagers rencontrant des problématiques familiales et/ou au travail sans violence
- Prise en charge individuelle et mise en place de groupes à envisager
- Accompagnement des professionnels de la structure par une réflexion favorisant une relation d'aide adaptée aux situations complexes
- Contribution à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'informations à destination du public
- Participation à la mise en place de partenariat avec les acteurs locaux (commissariat, associations, Maison des solidarités, etc.)
- Orientation vers d'autres professionnels : (Maison des Solidarités, associations, médecins généralistes, et autres structures, CMP/CMPP)
- Contribution à la réflexion, la définition et la mise en œuvre des orientations du service
- Participation à la vie de la structure (Élaboration de bilans d'activité, de supports de communications, gestion occasionnelle de l'accueil, etc...)

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des psychologues territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

### **2-3 Directeur(trice) du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Cachan (94)**

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des directeurs d'établissement d'enseignement artistique.

Intégré au sein d'un réseau de 12 conservatoires de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Cachan propose trois spécialités artistiques : musique, danse et théâtre. Il accueille près de 680 élèves par an, à partir de 4 ans.

Rattaché.e à la DGA, sous la responsabilité de la directrice du pôle des équipements culturels, le directeur(trice) est responsable de l'établissement et de son fonctionnement. Il/Elle assure les missions suivantes :

- Il/Elle est en charge de l'élaboration, du pilotage et de la mise en œuvre du projet de l'établissement
- Il/Elle organise et coordonne l'action pédagogique
- Il/Elle élabore et met en œuvre un programme d'éducation artistique, d'action culturelle et de diffusion dans une approche partenariale
- Il/Elle assure la direction administrative et budgétaire de l'établissement
- Il/Elle contribue activement aux réflexions collectives et aux projets transversaux portés par le réseau
- Il/Elle opère une veille professionnelle sur les évolutions du secteur

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des directeurs d'établissement d'enseignement artistique en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

### **2-4 Administrateur Réseaux et télécommunications (2 postes)**

Ces postes sont proposés sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

#### **Activités relatives au poste**

- Participe à l'élaboration de la stratégie d'évolution des infrastructures réseaux sur l'EPT, aux études et choix des différents équipements et technologies en concertation avec les acteurs de la mission numérique
- Pilote le déploiement et l'exploitation des infrastructures réseaux liées aux services des télécommunications : Services de voix (fixe et mobile), service de vidéoconférence, services de données, services Internet, service de vidéosurveillance, ...
- Réalise le pilotage et le suivi des prestataires externes (opérateurs, infogéreur, prestataires de contrats de services ...)
- Met en place un réseau résilient et redondé avec une forte automatisation des déploiements, de la documentation associée et une supervision complète des équipements.
- Réalise des tableaux de bord qualitatif et quantitatif, des communiqués, des alertes et de suivis qualité sur les services réseaux et télécom à l'intention des agents, de la mission numérique, de la direction générale et des agents de l'EPT

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

## 2-5 Juriste au sein de la Maison de justice et de droit

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux

Rendre le droit accessible pour tous et sensibiliser le public sur leurs droits et devoirs

### Activités relatives au poste

- Informer les usagers sur leurs droits et obligations et les procédures juridiques lors d'entretiens juridiques
- Répondre aux demandes des professionnels en matière juridique
- Participer à la mise en place d'un partenariat
- Mettre en place et participer à des actions collectives (formation auprès de professionnels, interventions auprès de collégiens, séniors,...)
- représenter les usagers aux commissions du bureau de l'aide juridictionnelle
- Tenir les statistiques des rendez-vous juridiques et participer à l'élaboration du rapport d'activité
- Participer à l'élaboration des supports de communication et au développement de la structure
- Assurer, de manière occasionnelle, l'accueil de la structure
- Assurer la veille juridique dans le cadre des activités de la structure

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

## 3- Ouverture de postes

### 3.1. Ouverture de poste dans le cadre des transferts de compétences

Dans le cadre du transfert de la compétence « construction, aménagement et entretien des équipements culturels et sportifs », un poste de la ville de Villeneuve-Saint-Georges est transféré pour occuper la fonction de chauffeur du médiabus (médiathèques Jean Ferrat et René Fallet), qui jusqu'à présent faisait l'objet d'une mise à disposition ascendante à raison de 60% de la quotité de travail de l'agent en poste. Ce transfert nécessite de créer un poste d'adjoint technique, à temps non complet (3/5<sup>ème</sup>).

Grades	Temps de travail	Nombre de poste	Commentaires
Adjoint technique	TNC – 3/5 <sup>ème</sup>	1	Ouverture

### 3.2. Ouverture de postes dans le cadre du budget 2021

Dans le cadre de la délibération n°2021-03-16\_2270 portant débat d'orientations budgétaires 2021, et de la délibération n°2021-04-13\_2304 portant budget principal – budget primitif 2021, 19 postes ont été autorisés en ouverture.

Doivent être ouverts dès à présent 5 postes, dont un poste permanent (recrutement de fonctionnaire) et quatre postes non permanents (recrutés dans le cadre des contrats de projet).

#### 3.2.1. Emplois permanents

1 poste de gestionnaire de parcs et du suivi de la réouverture de la Bièvre.

Grades	Temps de travail	Nombre de poste	Commentaires
Technicien	TC	1	Ouverture

#### 3.2.2. Emplois non permanents : contrats de projet

Conformément au décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, pris pour l'application de la loi transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 6 août 2019, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des contrats de projet. Il est précisé que l'emploi créé dans le cadre d'un contrat de projet est un emploi non permanent qui peut relever de la catégorie A, B ou C et peut être à temps complet ou à temps non complet.

Le contrat de projet doit répondre à un besoin temporaire de l'administration pour mener un projet nécessitant des compétences spécifiques, pour la réalisation d'un projet ou d'une opération spécifique ; l'échéance du contrat de projet correspond à la réalisation du projet ou de l'opération.

Il est précisé que les postes ouverts bénéficiant de financements extérieurs seront couverts par des recrutements sous la forme de « contrats de projet » pour une durée égale à celle de leur financement.

Sur cette base, il est proposé d'ouvrir les 4 postes non permanents suivants :

- 2 postes d'agents de mise en conformité, financés par l'Agence de l'Eau ;
- 1 poste de chargé de mission chargé du schéma directeur de l'assainissement, financé par l'Agence de l'Eau ;
- 1 poste chargé de mission « développement numérique et maquette virtuelle », prévu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) : "innover dans les quartiers" pour les villes d'Orly, de Choisy et l'EPT, financé par l'ANRU (à hauteur de 50% à partir d'une base subventionnable de 100 000€).

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Grades	Filière	Cat. hiérarchique	Nombre de poste	Temps de travail
Adjoint technique	Technique	C	2	Temps complet
Ingénieur	Technique	A	1	Temps complet
Attaché	Administrative	A	1	temps complet

## DELIBERATION

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** le budget de l'Établissement Public Territorial et notamment son chapitre 012 ;

**Vu** le tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre ;

**Entendu** le rapport de M. Michel Leprêtre,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le conseil territorial délibère, et, à l'unanimité,**

1. Approuve la modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ainsi qu'il est présenté en annexe.
2. Autorise pour les 6 postes ci-après listés, le recrutement d'agents contractuels dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
- Détention des niveaux de diplômes requis (ou au regard expérience acquise)
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

Postes de :

- Chef.fe de projet contrat de ville (secteur Val-de-Bievre)
- Psychologue (Maison de la justice et du droit)
- Juriste (Maison de la justice et du droit)
- Administrateurs réseaux et télécommunications (2)
- Directeur de conservatoire (CRD de Cachan)

3. Autorise l'ouverture de six postes : deux emplois permanents (un dans le cadre d'un transfert et un dans le cadre d'une création de poste) et quatre emplois non permanents recrutés dans le cadre des contrats de projet.
4. Précise que le nouveau tableau des effectifs est ainsi modifié au 1<sup>er</sup> octobre 2021.
5. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 58 – Abstentions 35**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 octobre 2021 ayant été publiée le 04 octobre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Le Président

*(Signature)*  
Michel LEPRETRE

# Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Annexe - Conseil Territorial du **28 septembre 2021**

Tableau des effectifs

GRADES OU EMPLOIS	Cat.	Effectif ancien	Effectif nouveau	Dont temps non complet	Dont postes détachés auprès ESH LOGIREP	Postes pourvus
<b>EMPLOI DE CABINET</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		<b>2</b>
Collaborateur de cabinet	A	2	2	0		2
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>		<b>6</b>
Directeur général des services	A	1	1	0		1
Directeur général adjoint	A	7	7	0		5
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>481</b>	<b>481</b>	<b>6</b>		<b>411</b>
Administrateur général	A	1	1	0		1
Administrateur hors classe	A	2	2	0		1
Administrateur	A	4	4	0		3
Directeur territorial	A	5	5	0		3
Attaché hors classe	A	6	6	0		4
Attaché principal	A	25	25	0		20
Attaché	A	133	133	0		119
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	16	16	0		14
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	24	24	0		18
Rédacteur	B	50	50	0		38
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	49	49	0	1	47
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	64	64	0		55
Adjoint administratif	C	102	102	6	1	88
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>550</b>	<b>548</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>444</b>
Ingénieur en chef hors classe	A	2	0	0		0
Ingénieur en chef	A	7	7	0		3
Ingénieur hors classe	A	1	1	0		0
Ingénieur principal	A	33	33	0		25
Ingénieur	A	32	31	0		20
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	9	10	0		8
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	21	21	0		16
Technicien	B	40	41	0		28
Agent de maîtrise principal	C	38	38	0		27
Agent de maîtrise	C	38	38	0		22
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	46	44	0		40
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	81	77	0	2	67
Adjoint technique	C	202	208	2		190
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>22</b>	<b>22</b>	<b>0</b>		<b>18</b>
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2	0		2
Animateur	B	3	3	0		2
Adjoint animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3	0		3
Adjoint animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	5	0		4
Adjoint animation	C	9	9	0		7

# Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

GRADES OU EMPLOIS	Cat	Effectif ancien	Effectif nouveau	Dont temps non complet	Dont postes détachés auprès ESH LOGIREP	Postes pourvus
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		<b>98</b>	<b>98</b>	<b>6</b>		<b>83</b>
Conseiller des APS	A	2	2	0		1
Éducateur des APS principal 1ère classe	B	11	11	0		10
Éducateur des APS principal 2ème classe	B	20	20	0		19
Éducateur des APS	B	61	61	3		50
Opérateur des APS Principal	C	1	1	0		0
Opérateur des APS qualifié	C	3	3	3		3
<b>FILIERE CULTURELLE</b> <i>(secteur patrimoine/bibliothèque)</i>		<b>120</b>	<b>120</b>	<b>0</b>		<b>110</b>
Conservateur	A	2	2	0		2
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	1	0		1
Attaché de conservation du patrimoine	A	3	3	0		1
Bibliothécaire principal	A	1	1	0		0
Bibliothécaire	A	6	6	0		4
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	7	7	0		7
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	29	29	0		28
Assistant de conservation	B	18	18	0		15
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	15	15	0		15
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	14	14	0		14
Adjoint du patrimoine	C	24	24	0		23
<b>FILIERE CULTURELLE</b> <i>(secteur enseignement artistique)</i>		<b>440</b>	<b>440</b>	<b>289</b>		<b>401</b>
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie	A	3	3	0		2
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	39	39	7		36
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	94	94	52		81
Assistant d'enseignement principal 1ère classe	B	97	97	61		91
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	187	187	151		175
Assistant d'enseignement artistique	B	20	20	18		16
<b>FILIERE POLICE</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
Brigadier chef principal	C	2	2	0		0
Gardien-brigadier de police municipale	C	1	1	0		0
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>1</b>		<b>8</b>
Psychologue hors classe	A	1	1	0		1
Psychologue classe normale	A	1	1	0		0
Conseiller socio-éducatif	A	1	1	0		1
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	2	1	0		1
Assistant socio-éducatif	A	2	2	1		2
Technicien paramédical de classe normal	B	0	1	1		0
Agent social principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1	0		1

## Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

<b>AUTRES</b>		<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>		<b>11</b>
Emploi spécifique		11	11	10		11
Contrat de projet	A	0	2	0		0
	B	0	0	0		0
	C	0	2	0		0
<b>TOTAL</b>		<b>1744</b>	<b>1750</b>		<b>4</b>	<b>1487</b>